



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dijon, le 07 janvier 2019

La rectrice

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement et de service

DIRH
Division des ressources
humaines

DIRH 2 A et B

Téléphone
03 80 44 86 60
03 80 44 86 70

courriel
ce.dirh2a@ac-dijon.fr
ce.dirh2b@ac-dijon.fr

2G rue du général
Delaborde
BP 81921
21019 Dijon cedex

Objet : préparation au titre de la rentrée scolaire 2019 de la liste d'aptitude pour l'intégration des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive dans les corps des certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation.

Réf : - Décret n° 89-729 du 11 octobre 1989
- Note de service n° 2018-153 du 24 décembre 2018 publiée au BOEN n° 1 du 3 janvier 2019.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions de la note de service citée en référence et de vous demander de bien vouloir en tenir informés les personnels enseignants de votre établissement.

Conditions requises : se reporter à la note de service citée en référence.

Recueil des candidatures : les personnels pourront saisir leur candidature par le Système d'Information et d'Aide pour les Promotions (SIAP) à l'adresse internet suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid61/sia-systeme-information-aide-pour-les-promotions.html>

**LE SYSTEME D'INFORMATION ET D'AIDE POUR LES PROMOTIONS (SIAP)
SERA OUVERT DU 7 AU 27 JANVIER 2019**

Les accusés de réception des candidatures par SIAP vous seront adressés par courrier électronique dès la fermeture du serveur. Vous devrez les éditer en double exemplaire, les remettre aux intéressés pour vérification et signature puis me les transmettre par retour du courrier et au plus tard pour le **4 février 2019**, terme de rigueur.

Il vous est demandé de porter un avis (favorable/défavorable) sur les dossiers de candidature des intéressés.

Je vous précise qu'il vous est possible, pour toutes les listes d'aptitude, de m'adresser un avis défavorable que vous aurez préalablement porté à la connaissance de l'agent concerné qui le signera avant envoi à mes services. Cet avis devra être précis, circonstancié et s'appuyer sur des éléments récents.

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines,


Cédric PETITJEAN